

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 11 SEPTEMBRE 2024

|            |                 |
|------------|-----------------|
| ABSENTS    | POUVOIR DONNE A |
| B SIALVE   | JM CHIRIER      |
| S CLAVERIE | C MADELRIEUX    |
| M BOURIN   | N PFEFER        |

OUVERTURE DE LA SEANCE A : 18H10

### ORDRE DU JOUR

Appel nominal

Désignation des secrétaires à l'unanimité : Laurette PLAS et Gérard MURAT

Vote CR du 28/03/2024 :

Suite à l'observation de Monsieur Pierre LIEGE le 30 mai 2024, écoute de l'enregistrement de CM précédent par la secrétaire : Sylvia CLAVERIE (voir copie ci-jointe à retaper)

1H21 minutes d'enregistrement : vote du compte administratif avec la sortie de Christian MADELRIEUX. Prise de parole de Laurette PLAS :

« Qui est Contre ? »

« Qui s'abstient ? » Pierre LIEGE, qui demande à ce que les conseillers municipaux soient associés aux décisions de dépenses, qu'ils soient informés ; « je me sens comme un habitant de Gros-Chastang, mais je n'ai aucune information » pas de réunion d'information, n'a pu récupérer les documents papier que l'après-midi même pour les consulter ».

Gérard MURAT précise qu'il y avait possibilité de les consulter par informatique (mail).

Sylvia CLAVERIE lui pose la question « vous ne vous sentez pas associé aux dépenses engagées par la Commune ? »

Pierre LIEGE : « je m'abstiens car je demande plus de consultation »

Sylvia CLAVERIE : « vous ne vous sentez donc pas associé aux dépenses de la commune, c'est ce que je marque ».

Confirmation du premier compte rendu

VOTE : POUR : 10 abstention Monsieur Pierre LIEGE

Vote CR du 30 mai 2024 :

Monsieur Pierre LIEGE dit ne pas avoir reçu le CR avant le CM, confirmation également des autres conseillers.

Monsieur le Maire reporte le vote de ce CR au prochain conseil municipal.

Monsieur LIEGE déclare que les CR doivent être distribués aux conseillers municipaux dans les 8 jours.

Monsieur le Maire lui répond, comme chaque fois, que ce CR doit être voté au CM suivant avant distribution.

Proposition de débiter le CM par la question N°10 par Jean-Marc CHIRIER : accepté à l'unanimité.

## **I- CABANE DE CHASSE**

Intitulé défini de façon générale pour aborder la problématique du village du Fraysse

### 1) Problème de voisinage – circulation et stationnement

Suite à un courrier adressé à Monsieur le Maire, Monsieur LEROY signale un stationnement anarchique et gênant au village du Fraysse : Les mercredis, samedis et dimanches. Un message électronique de Medhi SEGUIN habitant du Fraysse et conseiller municipal du village confirme ces problèmes. Le conseil municipal pour éviter toute nouvelle altercation, voire accident, propose d'interdire la circulation sauf riverains, sur l'impasse située dans le village du Fraysse.

VOTE : POUR 10 – 1 Abstention Pierre LIEGE

### 2) Problèmes liés à l'hygiène

Suite à la construction d'un appenti couvert par une bâche plastique, destiné au dépeçage de venaison, se pose la question de l'hygiène et la conformité d'une telle installation.

Cette dernière a été réalisée sans demande de déclaration préalable auprès de la Mairie.

Proposition : Consultation des services départementaux d'hygiène pour connaissance des règles sanitaires.

### 3) Cabane de Chasse

Monsieur le Maire rappelle la proposition de la Commune, de mise à disposition d'un terrain empierré et viabilisé à côté du parc photovoltaïque pour construction de la cabane de chasse. Il précise que le certificat d'urbanisme déposé par la mairie est confirmé positif pour cette réalisation. Il rappelle que la mairie sur sa proposition a suggéré que la société de chasse utilise la halle et l'espace des associations pour RDV les jours de chasse. De plus une subvention à hauteur de 250.00 € a été attribuée suite à la participation à la fête annuelle.

Un projet associatif devait être confirmé à la mairie, avec proposition financière de la société, à ce jour est toujours sans réponse.

De plus, de nombreux matériel et mobilier ont été donnée à la société de chasse avec en particulier une chambre froide (chaises, tables, tables inox, étagères bois, évier double bac etc...) dans l'attente de la construction ; Marc DUFOUR confirme la proposition faite par la mairie.

Monsieur LIEGE demande la convocation du président de la société de chasse et rappelle la demande de mise à disposition de l'ancienne cuisine du foyer rural, ce qui a été refusé par le CM pour location du local pour le restaurant - VOTE à l'unanimité

VOTE : pour prise de connaissance de normes d'hygiène auprès d'instance sanitaire et envoi d'une lettre à Monsieur Christian LESCURE sur ces trois volets.

Suite à une discussion difficile entre Pierre LIEGE et Monsieur le Maire, Marc DUFOUR quitte la séance.

VOTE : 10 POUR – abstention Pierre LIEGE

## **II- FOYER RURAL**

Monsieur le Maire présente les choix des entreprises retenues pour les travaux conformément au tableau d'analyses des offres fourni par le bureau d'étude.

Il rappelle que l'Etat, à ce jour, n'a pas attribué la subvention DETR sur ce projet.

Il donne lecture du projet de la délibération :

Estimation de l'opération environ 220 000.00 € HT

Liste des entreprises retenues :

Lot 1 : isolation extérieure : Entreprise PEREIRA

Lot 2 : Couverture : Entreprise SOULIER

Lot 3 : Menuiseries extérieures : Entreprise BOUDIE

Lot 4 : menuiseries intérieures : GOURSAT SARL

Lot 5 : peinture intérieure : entreprise PEREIRA

Lot 6 : Electricité : Entreprise BRIVE électricité

Lot 7 : Plomberie chauffage : Entreprise LEMAIRE

Le CM accepte après en avoir délibéré la dépose d'un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental

POUR : 9 – Marc DUFOUR absent – Pierre LIEGE 1 abstention

## **III- VENTE DE TERRAINS A SOUMAILLES**

Demande de distraction du régime forestier avec compensation de la parcelle communale section AE N°143 de la parcelle A N°526.

Vente à Monsieur FERNANDES pour 21 000 €

VOTE : à l'unanimité

## **IV- CARTE COMMUNALE**

Reprise des études de la carte communale d'urbanisme à la demande de la Préfecture.  
Réunion avec la DDT le mardi 17 septembre 2024.

#### **V- MAISON DE LA CHAUMETTE**

Le locataire est informé de la fin du bail au 30 septembre 2024, et doit quitter les lieux : par constats d'huissier et plusieurs lettres. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour engager une procédure d'expulsion ;

VOTE : à l'unanimité

#### **VI- DEPART A LA RETRAITE ALAIN BEYNEL**

Notre employé communal Alain BEYNEL fait valoir ses droits à la retraite. Une proposition de tuilage est envisagée pendant deux mois pour mise en situation du nouvel employé. Date de départ à la retraite à préciser par le demandeur (lettre avec accusé de réception).

#### **VII – TERRAIN ROUTE DE L'USINE**

Proposition de donation à la commune d'une parcelle section AI N°28 à charge des frais de notaire. La Commune est propriétaire des parcelles de chaque côté.

VOTE : POUR 9 et 1 CONTRE Pierre LIEGE

#### **VIII – ACQUISITION TERRAIN DOUMAIL**

Proposition d'achat de terrain (Mr et Mme BROUSSE) pour un prix de 10 000 €, parcelles AL N°308 de 984 m<sup>2</sup> et AL N°32 pour 285 m<sup>2</sup>, pour projet de voirie autour du four banal. Question déjà évoquée en CM.

POUR 9 – 1 Abstention Pierre LIEGE

#### **IX : CONTRAT ENTRETIEN DES CLOCHES**

Renouvellement avec l'Entreprise HONORE pour l'entretien annuel des cloches.

VOTE : à l'unanimité.

#### **X – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Information de l'obligation pour l'employeur de participer aux frais de mutuelle complémentaire pour les agents municipaux dès le 01/01/2025.

#### **XI – DISSIMULATION RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES**

Les travaux de dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques sont prévus au village de la Chaumette et l'impasse des Sivades. Signature d'une convention avec la FDEE19 avec une participation de 50 % du montant des travaux. Reste à la Commune les 50 % restants :

Réseaux téléphoniques : 15 379.20 € TTC

Eclairage Public : 10 680.00 € TTC

VOTE : à l'unanimité

## **XII – DESIGNATION ELU COMMISSION TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ECOLOGIQUE**

Désignation d'un élu au sein de TULLE AGGLO pour siéger à la Commission « Territoire engagé Transition Ecologique » - Proposition : Monsieur le Maire.

VOTE : à l'unanimité

## **XIII – REMBOURSEMENT LIGNE TRESORERIE**

Il est décidé de rembourser la ligne de trésorerie avec un emprunt auprès du Crédit Agricole Centre France : 100 000 € sur 3 ans au taux de 3.18 %.

VOTE : à l'unanimité

## **VII- QUESTIONS DIVERSES**

- 1) Subventions aux Associations : renouvellement des subventions à l'identique de l'année 2023 – Messieurs LIEGE ET CHIRIER ne participent pas au vote. Monsieur le Maire précise que la Présidente de « Que fasem aqui » informe qu'avec la subvention de la commune, le résultat de la fête dégage un bénéfice de 1500 € environ. Monsieur LIEGE déclare que non (trésorier de l'association) : ce serait un déficit de 100 € environ. Tout cela reste à vérifier de façon formelle. Monsieur LIEGE demande une copie de la liste des subventions.
- 2) Réparation : Equip Froid restaurant pour 1482 € HT
- 3) Achat sculptures artisanales (loup chevreuil brebis) : installation effectuée dans le parc.
- 4) Vente du Billard : 350 €
- 5) Vente bac inox : 70 €
- 6) Subvention étudiant : discussion engagée sans décision actuellement – voir exemples de communes environnantes.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A : 2h30

## **INVITATION VŒUX 2025**

**La traditionnelle cérémonie des vœux de la Municipalité de Gros-Chastang**

**Aura lieu le :**

**SAMEDI 18 JANVIER 2025 à 15h00**

**Au Foyer Rural Louis Fraysse**

**Vous êtes cordialement invités à participer nombreux à ce moment d'échanges de vœux pour cette nouvelle année.**